Ville de BOURG en BRESSE

www.bourgenbresse.fr
Direction des Finances et du Budget
Affaire suivie par Jean-Claude GARNIER / PB
04.74.45.72.20 - 04.74.22.85.82
garnierjc@bourgenbresse.fr

05 AVR. 2019

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'action et des comptes publics

139 rue de Bercy
75572 PARIS Cedex 12

Objet : DGFIP-suppressions d'emplois et de sites

Monsieur le Ministre,

Les organisations représentatives du personnel de la Direction Générale des Finances Publiques viennent de me faire part de leur inquiétude au sujet de la suppression des emplois et de la fermeture de sites dans le département de l'Ain, notant en particulier que ce département est moins bien doté en fonctionnaires que la moyenne nationale.

Cette inquiétude est fondée à la fois sur ce constat, mais aussi sur le projet d'évolution du réseau dénommé « bâtir un nouveau réseau » visant à réduire fortement le nombre de sites implantés dans le département et, par conséquent, le nombre des emplois afférents.
Si je peux comprendre le souci du gouvernement de faire évoluer le réseau et de le réorganiser pour le rendre plus efficient, je rejoins les organisations du personnel et de nombreux acteurs et élus locaux pour vous demander de conserver une place suffisante des services publics dans les territoires, et des moyens adaptés pour mener à bien leurs missions au service des citoyens et des élus locaux.

A cet égard, je fais moi-même le constat assez préoccupant de difficultés croissantes de ma Trésorerie municipale de Bourg en Bresse pour assurer le traitement des opérations comptables dans des délais convenables, notamment pour payer les fournisseurs et les entreprises dans les temps réglementaires. Les délais de paiement s'allongent fragilisant le tissu économique et me conduisant à acquitter des intérêts moratoires que je suis dans l'obligation de facturer à votre ministère.

Cette situation qui n'est pas récente fait écho aux préoccupations des organisations représentatives du personnel dans la mesure où elle est directement liée à des suppressions de postes ou à des vacances de postes non compensées. S'y ajoutent des relations de travail détériorées entre les services de l'ordonnateur et du comptable public, à un moment où votre administration souhaite renforcer ces relations.

Cette situation paradoxale ne vous échappera sans doute pas. C'est pourquoi je viens vous alerter sur mes propres constats à l'occasion de la sollicitation des syndicats, afin que soit mieux prise en compte dans vos projets la nécessité de préserver des moyens permettant tout à la fois de répondre aux besoins des citoyens au plus près des territoires, de traiter dans les délais réglementaires les opérations comptables des ordonnateurs, et de garantir aux agents du service public une prise en compte humaine de leurs conditions de travail.

Dans l'attente de réponses concrètes de votre part, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Le Maire

Jean-François DEBAT
Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes

Copie : DDFIP, Préfet de l'Ain, Intersyndicale DDFIP01

HÔTEL DE VILLE
BP 90419
01012 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél : 04 74 45 71 99